

DECISION COMMUNAUTAIRE N°150/2022

OBJET : Achat de produits d'entretien pour les locaux de la Régie.

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n° 4/2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simples gestion administrative ;

CONSIDERANT que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1^{er} janvier 2018 pour ses 15 communes membres ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acheter des produits d'entretien pour les locaux de la Régie ;

CONSIDERANT que le devis de la société CAPBURO, sis 282 Avenue de Pessicart - 06100 NICE, dont le montant s'élève à 1 468,99€ HT, est adaptée et cohérente,

DECIDONS

Article 1^{er} : D'accepter le devis de la société CAPBURO, sis 282 Avenue de Pessicart - 06100 NICE, pour l'achat de produits d'entretien, pour un montant de 1 468,99euros HT.

Article 2 : Les dépenses en résultant sont imputées sur le budget annexe Régie Eau – compte 6063 au titre de l'exercice 2022.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Menton, le
Le Président,



Yves JUHEL

04 OCT. 2022

Date d'affichage :

04 OCT. 2022

